Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1911)

Heft: 113

Rubrik: Communications du Secrétariat central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Comité central, dans sa séance du 17 juillet à l'Hôtel international à Genève, rectifia la rédaction des textes des statuts, conformément aux décisions de la dernière assemblée générale, et décida à les faire publier dans le prochain numéro de L'Art Suisse.

Il prit connaissance du fait, que Mr. Vibert s'étant désisté comme membre du jury annuel, il fut remplacé par Mr. L'Eplattenier de la section de Neuchâtel. Il chargea enfin son secrétaire d'exprimer dans le prochain numéro du Journal ses remerciements les plus chaleureux à la section d'Aarau, pour la belle réception que cette section a bien voulu réserver à la Société le 24 et le 25 juin 1911.

A la Section d'Aarau de la S. d, P. S, & A. S.

Messieurs, au nom du Comité central j'ai l'honneur de vous remercier chaleureusement du charmant accueil et de l'hospitalité si cordiale que vous avez bien voulu réserver à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale de notre Société le 24 et le 25 juin dernier.

Le Comité central est unanime à ajouter à l'expression de sa gratitude les meilleurs vœux pour la prospérité de votre section et vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom du Comité central: Le Secrétaire: C. A. Loosli.

Estampe pour les membres passifs de 1911.

Au moment de la clôture rédactionnelle on nous informe que l'estampe de 1911, lithographie de Mr. Ed. Stiefel, représentant un tailleur de pierre hollandais, vient d'être tirée et sera expédiée dans le courant du mois d'août. Je saisis l'occasion de remercier bien chaleureusement Mr. Wolfensberger, propriétaire de l'excellent institut lithographique que l'on connaît, d'avoir bien voulu reproduire cette estampe à titre gracieux, et de le prier de bien vouloir conserver à notre Société les intentions excellentes dont il vient de faire preuve. C. A. L.

Séance des délégués à l'Hôtel du Bœuf d'Or à Aarau le samedi 24 juin 1911.

La séance est ouverte à 3 heures $^1/_4$ de l'après-midi sous la présidence de M. Righini, Zurich. Sont présents les délégués de toutes les sections sauf Valais et Tessin.

Aarau: Weibel.
Bâle: Mangold.

Berne: Hubacher, Prochaska, Cardinaux.

Fribourg: de Schaller.

Genève: Vibert, Silvestre, Morard, Vautier, Dunki.

Lausanne: Hermenjat.

Lucerne: Emmenegger, Müry.

Munich: Wieland, Mettler.
Neuchâtel: de Meuron, L'Eplattenier, Delachaux.

Paris: Sandoz, Kälin. Zurich: Righini, Meier. Sont désignés comme secrétaires: M. Hubacher (Berne) pour la version allemande, M. Delachaux (Neuchâtel) pour la version française.

M. Loosli, secrétaire central, lit le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'année précédente. Ce dernier est

accepté.

Le Rapport des comptes est fait par le Caissier central M. Righini. Le caissier fait remarquer l'amélioration sensible qu'il y a eu dans les rentrées des cotisations: il y avait en 1910 pour 2089 francs de cotisations arriérées, tandis qu'en 1911 il n'y en a que pour la somme de 288 francs. Cependant il fait remarquer qu'il pourrait y avoir plus de régularité encore. La fortune de la Société s'élève à fr. 5484.36 dont il reste à déduire fr. 383.35 d'honoraires au secrétaire et fr. 500. — montant de 5 cotisations de membres passifs à vie, somme qui a été dépensée et qui figure encore dans la fortune de la Société.

Il reste donc fr. **4605.01** (fortune au 12 juin 1910 fr. **3971.32**). M. Righini propose de biffer ce poste de

fr. 500. — qui n'existe plus effectivement.

M. Röthlisberger (Neuchâtel) propose que ce poste de fr. 500. — soit reconstitué comme le règlement l'exige, par exemple par 5 annuités de fr. 100. —.

M. Emmenegger (Lucerne) propose de la faire en deux annuités de fr. 250. — prises sur l'argent liquide. M. Righini propose d'employer les fr. 300. — de l'exposition du Musée Rath marqués aux dépenses et qui rentreront après l'exposition, à reconstituer la somme en question. Cette dernière proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Wieland (Munich) demande des éclaircissements sur le déficit de l'Exposition de Dresde. D'après les renseignements du caissier, ce déficit provient de ports payés par la Caisse centrale du domicile des exposants à Berne et qui s'élèvent à environ fr. 400.—. (Sur cette somme il doit rentrer environ fr. 100.— des Chemins de fer fédéraux)

M. Wieland recommande une grande prudence dans ces expositions à l'étranger, qui ne doivent se faire que dans des conditions tout à fait favorables pour nous.

Sont désignés comme **vérificateurs des comptes** pour l'exercice prochain Messieurs **Weibel** (Aarau), **Edm. Bovet** (Neuchâtel), comme suppléants **Joss** (Berne) et **Prince** (Neuchâtel).

Revision des statuts. M. Righini prend la parole au nom du Comité central au sujet de la révision de l'art. 6a et se rapportant à l'admission des étrangers. Le Comité central, après une consultation juridique avec le professeur Rölly à Zurich s'est rendu compte qu'il n'aurait pas eu besoin de prendre en considération la réclamation de M. Trachsel (Genève), par le fait que la décision de l'Assemblée générale précédente avait force de loi. M. Righini avoue l'erreur commise par le Comité central et propose de demander à l'Assemblée générale de ratifier purement et simplement le vote de l'année dernière. Après une longue discussion M. Röthlisberger propose que le Comité central explique la question à l'Assemblée générale et demande de passer à l'ordre du jour.

M. Righini demande alors la permission pour le Comité central, de biffer simplement l'article qui a trait à l'inscription dans le régistre du commerce parce que c'est là une démarche inutile et coûteuse après l'entrée en vigueur du nouveau Code civil que l'on peut épargner à la Société. L'Assemblée se déclare d'accord avec cette manière de

voir.

Cotisations. Au nom de la section de Lucerne Emmenegger demande que la cotisation annuelle soit